



Pays du Giennois

Compte-rendu

COMITE SYNDICAL

12 Décembre 2019 – 18h00 – Salle polyvalente
Commune de Bonny sur Loire

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une séance publique dans la salle polyvalente de la commune de Bonny sur Loire, le 12 Décembre 2019, sous la présidence de M. POUIGNY.
Le quorum est atteint.

Délégués votants : CC Berry Loire Puisaye : Mesdames FROTTIER, GANNE, JOSEPH, BLOUET. Messieurs LECHAUVE, THIEBAUT, GALERA, Alain BERTRAND, CROISSANT, GERVAIS, GIRAULT, ANIEL, RAT et VIDAL.
CC Giennoises : Messieurs MARQUET, CHABOREL, HENRY, RIGAL, POUIGNY.

Délégués absents excusés : CC Berry Loire Puisaye : Mesdames CHELLY & DANIEL.
CC Giennoises : M. DARMOIS.

Délégués absents : CC Berry Loire Puisaye : Messieurs COIGNET, Philippe BERTRAND, EUGENE et BODIER.

CC Giennoises : Mesdames PERRON, DUCOMMUN et LOSKOFF. Messieurs BOULEAU, CHAUVETTE.

Secrétaire de séance : M. GERVAIS.

Assistaient également à la réunion :

M. COUSIN, M. de COURCEL, M. LAFITTE et M. Xavier POUPAT : Membres du Conseil de Développement.

Mme HOUDOU, M. PARIS et M. de CLEDAT : chefs d'exploitations agricoles.

M. Laurent BEAUBOIS et M. COUDERT, ADEAR du Loiret.

Mme LECLERCQ, Conseillère Régionale. Mme de CRÉMIERS, Conseillère Régionale.

Mme PARIS, Agent de Développement Local et Mme LEONARD, Mme LEFEBVRE, Chargées de missions du SMPG.

Absents excusés :

Mme CHELLY et Mme DANIEL, M. DARMOIS.

Mme BEAUPERE, Chargée de mission Développement Territorial Conseil Régional du Centre.

M. VERGNOL : Membre du Conseil de Développement.

M. DEPUSSAY, Développeur Territorial Conseil Départemental du Loiret.

Rappel de l'ordre du jour

-
- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 26 Septembre 2019,
 - 2/ Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2020,
 - 3/ Renouvellement du Contrat entre Berger-Levrault (Segilog) et le SMPG pour l'utilisation des logiciels de comptabilité et ressources humaines,
 - 4/ Présentation du projet Mobilité « Rézo Pouce »,
 - 5/ Point d'étape du Projet Alimentaire de Territoire – Pays du Giennois,
 - 6/ Présentation des missions de l'ADEAR du Loiret
 - 7/ Portraits d'agriculteurs
 - 8/ Questions diverses.
-

M. POUIGNY ouvre la séance, constate le quorum.

1/ Approbation du PV du Comité Syndical du 26 septembre 2019

Concernant le PV de la séance du 26 septembre 2019, aucune demande n'est formulée. Il est donc approuvé en l'état et M. le Président remercie l'Assemblée.

2/ Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Le Président rappelle les références :

La Loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République a défini certaines dispositions dont l'objectif est de parfaire l'information des habitants sur les affaires locales.

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire le débat sur les orientations générales du budget, sachant que les dispositions de cet article s'appliquent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

ORIENTATIONS

Le 1^{er} objectif de notre structure est de poursuivre la mise œuvre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois, signé le 07 novembre 2014. La fin de ce Contrat est prévue le 7 nov. 2020.

Le 2^{ème} objectif est la réalisation d'un Contrat Local de Santé, signé le 19 juin 2017 en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les autres partenaires.

Le 3^{ème} objectif est le développement des circuits courts à la commercialisation pour le territoire du Pays du Giennois.

Le 4^{ème} objectif est la mise en place du Contrat d'Objectif Territorial de Développement des Energies renouvelables (COT EnR).

Le 5^{ème} objectif est la poursuite des travaux visant à améliorer la mobilité sur le territoire.

De plus, nous souhaitons veillez aux objectifs du SCoT sur le territoire du Pays du Giennois et maintenir les partenariats engagés par le Pays avec la Région Centre-Val de Loire, le Département du Loiret, l'Etat et les autres partenaires.

D'autres partenaires seront également sollicités notamment des acteurs locaux avec des réunions du Conseil de développement.

INVESTISSEMENTS

Pour l'année 2020, le budget d'investissement sera dédié au remplacement du véhicule du syndicat, à l'achat de matériel informatique et mobilier en cas de besoin.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Le fonctionnement des services organisés par notre Syndicat Mixte porte sur :

***Administration générale :**

La gestion administrative de notre syndicat, le suivi et la coordination du Contrat de Pays et l'animation du Conseil de Développement.

*** Charges de personnel :**

- Un Agent de Développement, Mme Anne-Sophie PARIS, assurant les missions de gestion et d'organisation de la structure, de mise en place, d'étude et de suivi des dossiers de demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Pays,
- Une Animatrice Santé-Contrat Local de Santé, Mme Eugénie LEVEBVRE, assurant les missions de mise en œuvre et de suivi du Contrat Local de Santé.
- Une Chargée de mission Aménagement et Développement local, Mme Noémie LEONARD, assurant des missions de mise en œuvre et de suivi d'études relatives à l'Agenda 21, la TVB et les circuits courts.

*** Opérations individualisées :**

✓ Contrat d'Objectif territorial de Développement des Énergies renouvelables

Le Contrat d'Objectif Territorial de Développement des Energies Renouvelables (COTEnR) Est Loiret a été signé le 04 octobre 2018 entre la Région Centre-Val de Loire, l'ADEME, le Pays du Giennois et le PETR du Compte-Rendu du Comité Syndical du 12 Décembre 2019

Montargois en Gâtinais. Ce contrat a été mis en place afin d'accroître le déploiement des énergies renouvelables thermiques sur les deux territoires. Il permet aux porteurs de projet (collectivités territoriales, agriculteurs, bailleurs sociaux...) de bénéficier d'une aide à hauteur de 45% pour la réalisation d'installation produisant et distribuant de la chaleur renouvelable (production de chaleur à partir de la biomasse, de la géothermie assistée par pompes à chaleur, de l'énergie solaire thermique, de chaleur fatale).

Cette année sera consacrée à la poursuite de cette procédure :

- Soutien à la mise en œuvre des projets portés par les porteurs de projet,
- Communication à destination des élus : rendez-vous de présentation et journée découverte de projets,
- Communication à destination des entreprises industrielles, artisanales et agricoles,
- Réalisation d'outils de communications.

✓ **Circuits-courts**

Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois souhaite poursuivre :

- Le soutien aux circuits courts de commercialisation sur son territoire
 - Accompagnement individuel ou collectif des collectivités intéressées par un approvisionnement local de leur restauration scolaire,
 - Recherche et mise à jour des fiches productrices du catalogue,
 - Réflexion pour la mise création d'un « magasin producteurs ».
- Mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation : « Et si on Mangeait Giennois ! »
 - Structuration d'une gouvernance alimentaire,
 - Sensibilisation de la population locale autour des circuits courts.

Le Syndicat continuera ses partenariats avec le Département du Loiret et la Chambre d'Agriculture du Loiret dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire du Loiret, ainsi qu'avec le PETR du Montargois en Gâtinais.

✓ **Mobilité**

Suite à l'enquête mobilité réalisée par le Conseil de Développement du Pays du Giennois entre le mois d'août 2018 et le mois de janvier 2019, les membres ont souhaité poursuivre leurs travaux en proposant des solutions visant à améliorer la mobilité sur le territoire.

Le Syndicat souhaite poursuivre les travaux en proposant des solutions visant à améliorer la mobilité sur le territoire.

✓ **Tourisme**

Renforcement et amélioration de la communication en ce qui concerne la promotion touristique du Pays :

- Mise à jour du site internet et partage des annonces sur les réseaux sociaux.

✓ **Contrat Local de Santé**

Cette année sera consacrée à la mise en œuvre et au suivi du Contrat Local de Santé du Pays du Giennois.

RECETTES

Toutes ces actions et le fonctionnement général de notre Syndicat Mixte seront financés par les contributions des 2 Communautés de Communes de notre territoire, par les subventions de fonctionnement du Conseil Régional Centre Val de Loire et autres partenaires selon les opérations en cours.

Des subventions seront escomptées pour toutes les actions menées par le Syndicat Mixte du Pays du Giennois en tant que maître d'ouvrage.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est actée

Le Débat d'Orientation budgétaire pour l'année 2020 est acté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3/ Renouvellement du Contrat entre Berger-Levrault-Segilog et le SMPG pour l'utilisation des logiciels de comptabilité et ressources humaines

Par délibération en janvier 2017, le Comité syndical avait approuvé la passation d'une convention d'assistance et de maintenance informatique avec la société Berger-Levrault-SEGILOG. Celle-ci arrivant à échéance, la société Berger-Levrault-SEGILOG propose son renouvellement, à compter du 01 janvier 2020 et pour une durée de trois ans.

La présente convention a pour objet :

- Droit à tous les logiciels, Développement de nouveaux logiciels, les outils de développement, Maintenance des logiciels, les passerelles techniques, Outils bureautiques, Formation aux logiciels, Démarrage de la collectivité, Assistance, Accès au site de BL-Segilog, Droit d'entrée et forfait annuel, Sauvegardes et récupérations de fichiers, Gammes Milord.

La rémunération de la prestation s'élève à la somme totale de 2.430,00 euros HT pour les trois années se détaillant comme suit :

- 2.322,00 euros HT destinés à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels, représentant un versement annuel de 774,00 euros HT.
- 258,00 euros HT destinés à l'obligation de maintenance et de formation, représentant un versement annuel de 86,00 euros HT.

Le Président demande d'approuver le renouvellement du contrat de logiciels et de prestations de services avec la société Berger-Levrault-SEGILOG pour trois années.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°016-2019 : Le renouvellement du contrat entre Berger-Levrault et le SMPG pour l'utilisation des logiciels de comptabilité et de ressources humaines est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Adhésion à le SCIC « Rézo Pouce » et engagement de la démarche sur le Pays du Giennois

Suite à l'enquête mobilité réalisée par le Conseil de Développement du Pays du Giennois, la démarche « Rézo Pouce » s'avère être une solution pour répondre à certains besoins de la population en termes de mobilité. M. POUIGNY présente le budget de cette opération.

Fonctionnement	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Salaire animateur : Service civique	1 300 €		
Adhésion au dispositif "Rézo Pouce"	7 800 €	0 €	0 €
Abonnement au dispositif "Rézo Pouce"	4 200 €	4 200 €	4 200 €
Inscriptions des utilisateurs	1 539 €	1 539 €	1 539 €
Communication	700 €	400 €	400 €
Total des dépenses	15 539 €	6 139 €	6 139 €
Total des recettes :			
Fond mobilité	7 769,50 €	3 069,50 €	3 069,50 €
Autofinancement	7 769,50 €	3 069,50 €	3 069,50 €
Investissement	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Implantation de la signalétique "Rézo Pouce" dans les communes	1 260 €	630 €	630 €
	60 panneaux	30 panneaux	30 panneaux
Total des recettes :			
Fond mobilité	630 €	315 €	315 €
Autofinancement	630 €	315 €	315 €

M. de COURCEL interroge sur la conception/réalisation des panneaux de signalétique « Rézo Pouce ».

M. POUIGNY lui répond que le Syndicat de Pays sera le maître d'ouvrage pour tous les panneaux. Les communes auront la charge de les implantés selon les lieux définis : abris-bus, poteau électrique ou de signalisation déjà présente.

M. BERTRAND demande sur quelle fiche du CRST du Pays du Giennois sera prise cette subvention.

M. POUIGNY lui répond que la subvention sera demandée au Conseil Régional CVL au titre du « Fond mobilités rurales ».

M. CROISSANT demande que la présentation du dispositif soit adressée par mail à toutes les mairies.

M. POUIGNY indique que cela sera fait à la rentrée.

M. POUIGNY remercie le travail réalisé par le Conseil de Développement, présidé par M. COUSIN.

M. LAFITTE insiste sur le travail de communication de ce dispositif afin qu'il soit connu de tous : élus, employeurs, particuliers.

Mme LECLERCQ précise que la question de la mobilité est importante et donc la Région CVL a voté en février un accompagnement des initiatives de mobilité. La demande du Pays est tout à fait dans l'esprit du fond.

Ainsi après s'être fait présenter le budget, les élus du Syndicat Mixte du Pays du Giennois proposent d'adhérer à la SCIC « Rézo Pouce » afin de mettre en place la démarche « Rézo Pouce » sur son territoire.

Aucune question, ni remarque.

La proposition est mise au vote : 19 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Délibération n°017-2019 : L'adhésion à la SCIC « Rézo Pouce » et l'engagement dans la démarche sur le Pays du Giennois sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/ Point d'étape sur le Projet Alimentaire de Territoire du Pays du Giennois

M. POUIGNY passe la parole à Mme LEONARD, chargée de missions au Pays pour la présentation.

Mme LEONARD précise que suite au lancement de l'appel à projet régional « Programme National pour l'Alimentation », par la DRAAF Centre-Val de Loire, le Pays du Giennois a déposé un dossier. Cet appel à projet vise à valoriser et accompagner les projets régionaux s'inscrivant dans un ou plusieurs axes du Programme National pour l'Alimentation (justice sociale, éducation alimentaire de la jeunesse, ancrage territorial des actions menées et la mise en valeur de notre patrimoine alimentaire).

Elle indique que les 1ères réunions se sont tenues :

Axe 1 : Structurer et animer une gouvernance sur la thématique de l'alimentation

- Comité de pilotage : 07 octobre 2019
- Groupes de travail : 04 et 18 décembre 2019
- Diagnostic alimentaire de territoire : recrutement d'un(e) stagiaire d'avril à septembre 2020

Axe 2 : Poursuivre, consolider et valoriser des actions visant à relocaliser l'agriculture du territoire du Pays du Giennois dans un souci de préservation de l'environnement

- Formation du personnel de la restauration collective : 24, 25 février + 3 juin 2020
- Formation des élus : 28 avril 2020
- Visites d'exploitations agricoles et de restaurants scolaires : à définir
- Organisation d'ateliers culinaires à destination de la population locale : à définir

M. GIRAULT questionnaire sur les objectifs du stage

Mme LEONARD lui répond que l'objectif du stage est la réalisation d'un diagnostic de l'alimentation. Concrètement, le stagiaire devra faire un état des lieux des pratiques alimentaire du territoire : identifier les acteurs de la filière alimentaire, réaliser des entretiens auprès des acteurs de l'offre, interroger un panel d'acteurs représentatifs des consommateurs locaux afin d'en tirer des axes de travail.

M. de COURCEL remarque que seuls les restaurants scolaires sont pris en compte alors que d'autres structures proposent de la restauration collective.

Mme de CREMIERS indique que le 27 Novembre dernier s'est tenue la 2^{ème} réunion de l'instance régionale de concertation sur l'alimentation. Il s'agit de converger vers une même définition du PAT au niveau national et régional. Notre région est la seule à avoir un pilotage Etat/Région.

6/ Présentation des missions de l'ADEAR 45

Le Président propose que M. COUDERT présente l'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Loiret créée en 2011.

En deux mots, cette association est née de la volonté de paysans de la Confédération paysanne de créer une structure qui porte et accompagne des actions locales de développement agricole et rural. Elle répond également à une demande de la société civile d'un rapprochement avec le monde paysan, autour de projets d'intérêt collectif.

Le document projeté est joint à ce compte-rendu.

7/ Portraits d'agriculteurs

M. POUAGNY remercie les 3 exploitants agricoles d'avoir accepté son invitation afin de présenter leur travail :

- Mme Marie-Line HOUDOU, Domaine de Beaulivère : Cheffe d'exploitation horticole orientée sur la culture de roses à parfum : « X Centifolia ». Autry le Châtel.
- M. Julien de CLEDAT, Domaine des Bruyères : Chef d'exploitation céréales, Meunier, Apiculteur. Autry le Châtel.
- M. Anthony PARIS, Ferme de Maillebois : Chef d'exploitation, Eleveur et producteur de fromages de chèvre. Dammarie en Puisaye.



M. GIRAULT trouve que c'est enthousiasment de voir que 3 jeunes se sont installés hors cadre familial. Des jeunes qui veulent travailler sur notre territoire, cela fait plaisir.

8/ Questions diverses

M. POUAGNY demande s'il y a des questions à poser.


Il rappelle l'organisation de la réunion « Conférences des Maires » - Jeudi 19 Décembre à 16h00 à Nogent sur Vernisson.

Il présente Mme Eugénie LEFEBVRE arrivée au mois de septembre afin d'assumer la mission de coordinatrice-Animatrice du Contrat Local de Santé du Pays du Giennois.

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 19h55.

Le Président remercie la Commune de Bonny sur Loire pour son accueil et pour la visite de la ville. Il propose de partager un verre de l'amitié offert par la Mairie de Bonny sur Loire.


Le Président,
Jean-Pierre POUAGNY

